



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE

SIEGE : HOTEL COMMUNAUTAIRE  
46 BIS RUE DU GENERAL DE GAULLE  
76 630 ENVERMEU  
TEL : 02 35 04 85 10

-----  
**Nombre de Membres :**

En exercice : 54  
Présents : 43  
Votants : 43+5 pouvoirs

Pour : 48  
Contre : 0  
Blancs : 0  
-----

Le Président certifie que la liste des délibérations de la séance du 29 juin 2023 est affichée à la porte de l'hôtel communautaire conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

-----  
Le Président certifie que la convocation en date du 22 juin 2023 du Conseil communautaire du 29 juin 2023 est affichée à la porte de l'hôtel communautaire conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil communautaire de Falaises de Talou, se sont réunis à la salle polyvalente sise à Notre-Dame-d'Aliermont, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Patrice PHILIPPE, Président, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Étaient Présents :**

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s communautaires dont la liste est jointe

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du CGCT.

**Étaient excusés avec pouvoir :**

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s communautaires dont la liste est jointe

**Étaient absents excusés :**

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s communautaires dont la liste est jointe

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Madame Caroline DUHAMEL est élue secrétaire de séance.

LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Vincent AVRIL <b>Absent</b>	Loïc BEAUCAMP	Jean-Marie BEAURAIN	Vincent BERTIN
Daniel BUCAILLE	Anne-Marie CARON	Thierry COUAILLET <b>Absent</b>	Claude LETOUE
Christophe DEQUESNE	Sylvie DUBUC	Alain DUC <b>Absent</b>	Caroline DUHAMEL
Martine FARCY	Gérard FECAMP	Catherine FLAMAND	Brigitte FLEURY
Jean-Marie FOLLAIN	Séverine FRETE MACHARD <b>Absente</b>	Christophe FROMENTIN	Martial FROMENTIN
Bruno GENDRON	Serge GISSELERE	Virginie GREMONT	Christophe GUILBERT
Jérôme HAUGUEL <b>Excusé</b> <b>Pouvoir à B.TESSAL</b>	Annabelle JACOB <b>Absente</b>	Danielle LARCHEVEQUE <b>Excusée</b> <b>Pouvoir à S.TETARD</b>	Gérard LARCHEVEQUE
Frédéric LEFEBVRE	Isabelle WILK	Christelle LEGRAND	Patrick LEROY
Denis MARET Représenté par M.DEQUIDT	Kévin MULOT <b>Absent</b>	Michel MENIVAL	Michel MENIVAL
Paul MERLIN	Nadège MICHEL	Daniel PAPIN	Lionel PERRE
Patrice PHILIPPE	Luc PIQUET	Dominique POIRIER <b>Excusé</b> <b>Pouvoir à P.PHILIPPE</b>	Delphine ALLAIS
Camille PREVOST	Jean-Jacques QUEHE	Éric ROUTIER <b>Excusé</b> <b>Pouvoir à F.LEFEBVRE</b>	Francis SEVESTRE
Pierre SORIN	Marie-Pierre TAILLEUX	Brigitte TESSAL	Sylvie TETARD
Virginie TERRADE-MARREC <b>Excusée</b> <b>Pouvoir à C.DUHAMEL</b>	Bernard TOMKOW		

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.163-1 et suivants ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Falaises du Talou et notamment l'article 4-A-1 relatif à la compétence « Aménagement de l'espace communautaire » ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Dieppois Terroir de Caux approuvé le 28 juin 2017 ;
- Vu la carte communale de la commune déléguée de Penly, approuvée par le conseil municipal en date du 22/05/2006 ;
- Vu la révision n°1 de la carte communale de la commune déléguée de Penly, approuvée par le conseil communautaire du 31/01/2023 ;
- Vu le courrier de demande de révision de la part de RTE en date du 24/04/2023.

La société RTE a sollicité la communauté de communes afin de lancer une procédure de révision de la carte communale de Penly.

En effet, RTE a le projet de reconstruire le poste 400kV de PENLY, rendu nécessaire du fait de son état patrimonial, afin de maintenir la qualité d'alimentation du réseau électrique national de transport et de permettre à RTE de tenir son engagement de réduire ses émissions de Gaz à effet de serre.

Le projet de RTE consiste à remplacer le poste en technologie sous enveloppe métallique 400 kV existant par un poste en technologie aérienne sur un site voisin.

Concrètement le projet comprendra :

- La construction d'un poste aérien 400 kV dit poste « NAVARRE » sur un terrain proche du site actuel, afin de minimiser les interventions sur les lignes aériennes et souterraines existantes ;
- La construction des liaisons souterraines 90 kV pour alimenter le Poste Intérieur Modulaire (PIM) 90 kV de Penly qui demeure, lui, sur le site actuel ;
- La construction d'une liaison souterraine 400 kV de raccordement du poste de GRANDE SOLE au poste 400 KV de NAVARRE.
- La modification des couloirs aériens 400 kV existants pour les rapatrier sur le poste de NAVARRE 400 kV ;
- Le démontage du poste de PENLY 400 kV après la mise en service du poste de NAVARRE. L'emprise du poste de PENLY sera restituée à EDF.

Considérant que le projet de nouveau poste RTE se situe aujourd'hui en zone SN de la Carte Communale.

Considérant qu'il convient donc de réviser le document afin de classer l'ensemble du projet en zone SU.

Le président rappelle que la révision ne consistera qu'en la prise en compte de ce nouveau projet d'intérêt national.

**Objet : Urbanisme – Mise en révision de la Carte communale de la commune déléguée de Penly**

Au regard de l'approbation récente de la dernière révision les besoins en termes d'habitat, d'équipement ou de développement économique ne seront pas réétudiés.

Après en avoir délibéré

Le Conseil communautaire

A l'unanimité

- **PRESCRIT** la révision de la Carte communale de la commune déléguée de Penly ;
- **AUTORISE** le Président à lancer la procédure de révision ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.  
Fait à Envermeu, le 29 juin 2023

Le Président,

Patrice PHILIPPE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-247600729-20230629-290623-171-13b-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/07/2023